



CANADA

TREATY SERIES 1970 No. 2 RECUEIL DES TRAITÉS

DEFENCE

Canadian Forces in Bermuda

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED KINGDOM

London, December 16, 1969 and January 8, 1970

Entered into force January 8, 1970

DÉFENSE

Les Forces canadiennes aux Bermudes

Échange de Notes entre le CANADA et le ROYAUME UNI

Londres, le 16 décembre et le 8 janvier 1970

En vigueur le 8 janvier 1970

43 278 980

b 306840X

43 268 779

b 1639808

EXCHANGE OF NOTES (December 16, 1969 and January 8, 1970) BETWEEN THE
GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF THE UNITED
KINGDOM MODIFYING THE AGREEMENT OF SEPTEMBER 11, 1964 CONCERN-
ING THE STATUS OF CANADIAN FORCES IN BERMUDA

I

*The High Commissioner for Canada to the Secretary of State
for Foreign and Commonwealth Affairs*

Office of The
HIGH COMMISSIONER FOR CANADA
December 16, 1969.

SIR,

I have the honour to refer to the agreement constituted by the Exchange of Notes of September 11, 1964, between the Government of Canada and the Government of the United Kingdom concerning the status of the Canadian Forces in Bermuda.

As a result of the expansion of facilities and the updating of equipment designed to increase the efficiency of the radio station, an increase of the establishment of Canadian Forces personnel permanently stationed in Bermuda from 50 to 100 all ranks is required. With the approval of the Government of the United Kingdom, the concurrence of the Governor and Commander in Chief, Bermuda, in the proposed increase was sought and received.

Accordingly, I have the honour to propose that the Schedule to the Annex to the Agreement of September 11, 1964, shall be replaced by the Revised Schedule set out in the enclosure to this Note.

If this proposal is acceptable to the Government of the United Kingdom, I have the honour to propose that this Note, Together with its enclosure, both of which are authentic in English and French, and your reply to that effect shall constitute an Agreement between the two Governments amending the Schedule to the Annex to the Agreement of September 11, 1964. The amending Agreement shall enter into force on the date of your reply and shall remain in force until terminated by either party upon six months' written notice to the other, or until termination of the Agreement of September 11, 1964, whichever shall first occur.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

C. S. A. RITCHIE

The Right Honourable
Michael Stewart, M.P.,
Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs,
London, England.

ÉCHANGE DE NOTES (16 décembre 1969 et 8 janvier 1970) ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI MODIFIANT L'ACCORD DU 11 SEPTEMBRE 1964 CONCERNANT LE STATUT DES FORCES CANADIENNES AUX BERMUDES

I

*Le Haut Commissaire du Canada au Secrétaire d'État aux
Affaires étrangères et du Commonwealth*

Bureau du
HAUT COMMISSIONNAIRE POUR LE CANADA

le 16 décembre 1969.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord constitué par l'Échange de Notes du 11 septembre 1964 entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement du Royaume-Uni concernant le statut des Forces canadiennes aux Bermudes.

A la suite de l'expansion des services et de la modernisation du matériel visant à accroître l'efficacité de la station radio, il est nécessaire de porter de 50 à 100 l'effectif (tous rangs) des Forces canadiennes stationnées de façon permanente aux Bermudes. Avec l'approbation du Gouvernement du Royaume-Uni on a sollicité et obtenu l'accord du Gouverneur et Commandant en chef des Bermudes.

J'ai donc l'honneur de proposer que la liste figurant dans l'annexe à l'Accord du 11 septembre 1964 soit remplacée par la liste révisée contenue dans l'annexe à la présente Note.

Si cette proposition agréée au Gouvernement du Royaume-Uni, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et son annexe dont les versions anglaise et française font également foi, constituent avec votre réponse un Accord entre les deux Gouvernements modifiant la liste que comporte l'Annexe à l'Accord du 11 septembre 1964. L'Accord modificateur entrera en vigueur à la date de votre réponse et demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce au moyen d'un préavis de six mois donné par écrit à l'autre, ou jusqu'à ce que l'Accord du 11 septembre 1964, prenne fin, selon celle des deux dates qui survient la première.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

C. S. A. RITCHIE

Le très honorable

Michael Stewart, M.P.

Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et aux
Affaires du Commonwealth
Londres, Angleterre

REVISED SCHEDULE

Arrangements Regarding the Status of
Canadian Forces in Bermuda

<i>Description</i>	<i>Maximum Number of Canadian Forces Personnel</i>
Canadian Forces Station at Daniel's Head	100
Administrative and Liaison personnel	As required and in numbers acceptable to the authorities of Bermuda
HMC Ships and aircraft of the Canadian Forces visiting Bermuda for the period of each visit.	As required and in numbers acceptable to the authorities of Bermuda.

APPENDICE REVISÉ

Dispositions concernant le statut des
Forces canadiennes aux Bermudes

Description	Effectif maximum du personnel des forces armées canadiennes
Station des forces canadiennes de Daniel's Head	100
Personnel administratif et de liaison	Suivant les besoins et en nombre acceptable par les autorités des Bermudes
Navires et avions militaires du Canada en séjour aux Bermudes pour la durée de chaque visite.	Suivant les besoins et en nombre acceptable par les autorités des Bermudes.

II

*The Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
to the Canadian High Commissioner*

FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE, S.W.1

8 January, 1970.

Your Excellency,

I have the honour to acknowledge receipt of your Note of the 16th of December, 1969 in the English and French languages, which read as follows:

"SIR,

I have the honour to refer to the Agreement constituted by the Exchange of Notes of September 11, 1964, between the Government of Canada and the Government of the United Kingdom concerning the status of the Canadian Forces in Bermuda.

As a result of the expansion of facilities and the updating of equipment designed to increase the efficiency of the radio station, an increase of the establishment of Canadian Forces personnel permanently stationed in Bermuda from 50 to 100 all ranks is required. With the approval of the Government of the United Kingdom, the concurrence of the Governor and Commander in Chief, Bermuda, in the proposed increase was sought and received."

"Accordingly, I have the honour to propose that the Schedule to the Annex to the Agreement of September 11, 1964, shall be replaced by the Revised Schedule set out in the enclosure to this Note.

If this proposal is acceptable to the Government of the United Kingdom, I have the honour to propose that this Note, together with its enclosure, both of which are authentic in English and French, and your reply to that effect shall constitute an agreement between the two Governments amending the Schedule to the Annex to the Agreement of September 11, 1964. The amending Agreement shall enter into force on the date of your reply and shall remain in force until terminated by either party upon six months' written notice to the other, or until termination of the Agreement of September 11, 1964, whichever shall first occur.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration."

2. In reply I have the honour to state that the above proposal is acceptable to the Government of the United Kingdom who agree that Your Excellency's Note and this reply, together with their enclosures, shall constitute an Agreement between the two Governments amending the Schedule to the Annex to the Agreement of the 11th of September, 1964. The amending Agreement shall enter into force on this day's date and shall remain in force until terminated by either party upon six months' written notice to the other, or until termination of the Agreement of the 11th of September, 1964, whichever shall first occur.

I have the honour to be, with the highest consideration,

*Your Excellency's obedient Servant,
(for the Secretary of State)*
CHARLES WIGGIN

His Excellency

Mr. C. S. A. Ritchie,

High Commissioner for Canada

in the United Kingdom,

Canada House, London, S.W. 1.

*Le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth
au Haut Commissaire du Canada*

BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU COMMONWEALTH, S.W. 1

le 8 janvier 1970.

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 16 décembre 1969, rédigée en anglais et en français, dont voici la teneur:

«MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord constitué par l'Échange de Notes du 11 septembre 1964 entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement du Royaume-Uni concernant le statut des Forces canadiennes aux Bermudes.

A la suite de l'expansion des services et de la modernisation du matériel visant à accroître l'efficacité de la station radio, il est nécessaire de porter de 50 à 100 l'effectif (tous rangs) des Forces canadiennes stationnées de façon permanente aux Bermudes. Avec l'approbation du Gouvernement du Royaume-Uni on a sollicité et obtenu l'accord du Gouverneur et Commandant en chef des Bermudes.»

«J'ai donc l'honneur de proposer que la liste figurant dans l'annexe à l'Accord du 11 septembre 1964 soit remplacé par la liste révisée contenue dans l'annexe à la présente Note.

Si cette proposition agréée au Gouvernement du Royaume-Uni, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note et son annexe dont les versions anglaise et française font également foi, constituent avec votre réponse un Accord entre les deux Gouvernements modifiant la liste que comporte l'Annexe à l'Accord du 11 septembre 1964. L'Accord modificateur entrera en vigueur à la date de votre réponse et demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce au moyen d'un préavis de six mois donné par écrit à l'autre, ou jusqu'à ce que l'Accord du 11 septembre 1964, prenne fin, selon ce qui surviendra le premier.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.»

2. En réponse, j'ai l'honneur de faire savoir que cette proposition est acceptable au Gouvernement du Royaume-Uni qui est d'accord pour que la Note de Votre Excellence et cette réponse, de même que leurs annexes, constituent un Accord entre les deux Gouvernements modifiant la liste que comporte l'Annexe à l'Accord du 11 septembre 1964. L'Accord modificateur entrera en vigueur ce jour et demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'une des parties le dénonce au moyen d'un préavis de six mois donné par écrit à l'autre partie, ou jusqu'à ce que l'Accord du 11 septembre 1964, prenne fin, selon ce qui surviendra le premier.

Veillez agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Son Excellence

C.S.A. Ritchie,

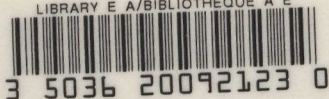
Haut Commissaire du Canada,

au Royaume-Uni,

Canada House,

Londres, S.W. 1.

CHARLES WIGGIN
(pour le Secrétaire d'État)



Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et du Commonwealth
du Haut Commissariat du Canada
BUREAU DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DU COMMONWEALTH S.W. 1

le 8 janvier 1973

Excellence
J'ai l'honneur d'acquiescer réception de votre note du 16 décembre 1972
rédigée en anglais et en français dont voici la teneur:

Monsieur le Secrétaire d'Etat
L'honneur de vos lettres du 11 septembre 1972
du Royaume-Uni et en français, ainsi que de votre lettre
du 11 septembre 1972, m'a été parvenu.

©	©
Crown Copyrights reserved	Droits de la Couronne réservés
Available by mail from Information Canada, Ottawa, and at the following Information Canada bookshops:	En vente chez Information Canada à Ottawa, et dans les librairies d'Information Canada:
HALIFAX 1687 Barrington Street	HALIFAX 1687, rue Barrington
MONTREAL 640 St. Catherine Street West	MONTREAL 640 ouest, rue Ste-Catherine
OTTAWA 171 Slater Street	OTTAWA 171, rue Slater
TORONTO 221 Yonge Street	TORONTO 221, rue Yonge
WINNIPEG 393 Portage Avenue	WINNIPEG 393, avenue Portage
VANCOUVER 800 Granville Street	VANCOUVER 800, rue Granville

or through your bookseller ou chez votre libraire.

Price: 35 cents Catalogue No. E3-1970/2 Prix 35 cents N° de catalogue E3-1970/2

Price subject to change without notice Prix sujet à changement sans avis préalable

Information Canada
Ottawa, 1973 Information Canada
Ottawa, 1973

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute
et dévouée attention.

Je prie d'agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma très haute
et dévouée attention.

CHARLES WIGGIN
(pour le Secrétaire d'Etat)
A. S. C. S. C. W.
Canada House,
London, S.W. 1